

123VENTURE

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

au capital de 73.628,67 Euros

Siège social : 3 rue d'Ouessant - 75015 Paris

432 510 345 RCS Paris

00B 13212

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE A TITRE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 10 OCTOBRE 2001

L'an deux mille un,
le dix octobre,
à 10 heures,

123 2001

24097

les actionnaires de la société 123VENTURE (ci-après la "Société") se sont réunis au 30, rue Le Peletier – 75009 Paris, sur convocation faite par le Directoire par lettre en date du 24 septembre 2001.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les actionnaires en entrant en séance.

Monsieur Julien Vautel prend la présidence de l'assemblée en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Olivier Goy et Richard Allanic, actionnaires disposant du plus grand nombre de voix et acceptant, sont appelés à remplir les fonctions de scrutateurs.

Monsieur Xavier Anthonioz est désigné par le bureau ainsi composé comme secrétaire.

Béfec Price Waterhouse, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 24 septembre 2001, est absent et excusé.

00B 13212
24097

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée véritable par les membres du Bureau, que les actionnaires possédant 3.871.651 actions sur les 7.362.867 actions composant le capital social sont présents ou représentés et que l'Assemblée, réunissant plus du quart du capital social, est alors déclarée régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- la lettre de convocation et les récépissés postaux,
- un exemplaire des statuts,
- la feuille de présence,
- les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance,
- le rapport du Directoire,
- le texte des résolutions.

Puis le Président déclare :


- que les formules de procuration et de vote par correspondance, adressées aux actionnaires par la société, étaient accompagnées de documents et comportaient les mentions prévues par les Articles 131-2 et 133 du Décret du 23 mars 1967 ;
- que les documents et renseignements énumérés à l'Article 135 de ce même Décret ont été adressés avant l'assemblée aux actionnaires qui en ont fait la demande dans les conditions fixées par l'Article 138 dudit Décret ;
- que la liste des actionnaires, arrêtée le seizième jour avant la réunion de l'assemblée, a été tenue à la disposition des actionnaires, au siège social, quinze jours avant cette assemblée.

Puis le Président précise que tous les documents dont la loi prescrit la communication ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social *ainsi qu'au lieu de réunion de l'Assemblée*. depuis le jour de la convocation, ce qui est reconnu exact par tous les actionnaires présents tant en leur nom que comme mandataires.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la cessation des fonctions de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Philippe Herbert,
- Proposition de nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance.

or 

Première résolution : Constatation de la cessation des fonctions de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Philippe Herbert

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, prend acte de ce que Monsieur Philippe Herbert n'est détenteur d'aucune action de la Société depuis sa nomination en qualité de membre du Conseil de Surveillance, intervenue le 21 décembre 2000, et que son mandat de membre du Conseil de Surveillance a par conséquent pris fin le 21 mars 2001 en vertu des dispositions de l'article L225-72 alinéa 2 du Code de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance :

- Monsieur Philippe Collombel,
de nationalité française,
né le 7 janvier 1961 à Lyon 3^{ème}
demeurant 12, rue de la fidélité – 75010 Paris,

et ce pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle réunie en 2003 à l'effet de statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Philippe Collombel a d'ores et déjà déclaré accepter les fonctions de membre du Conseil de Surveillance si celles-ci lui étaient confiées, et n'être atteint d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Troisième résolution : Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités.

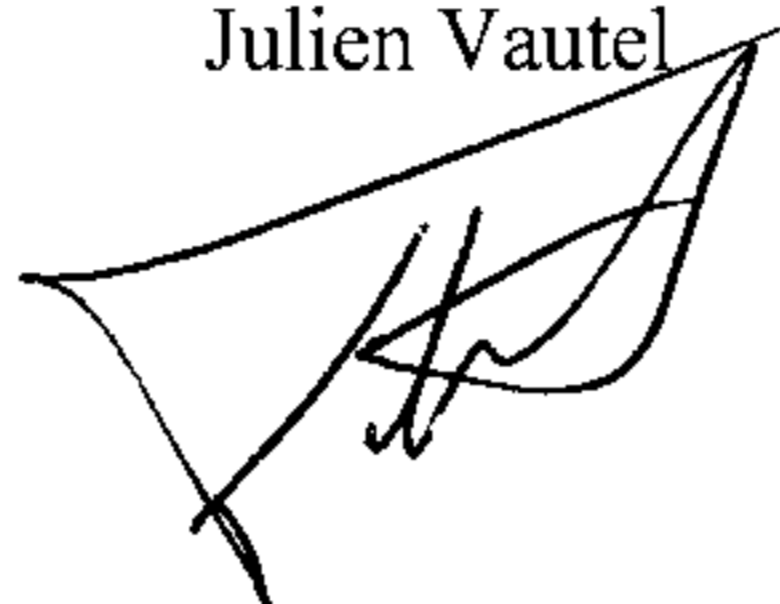
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

de R & A

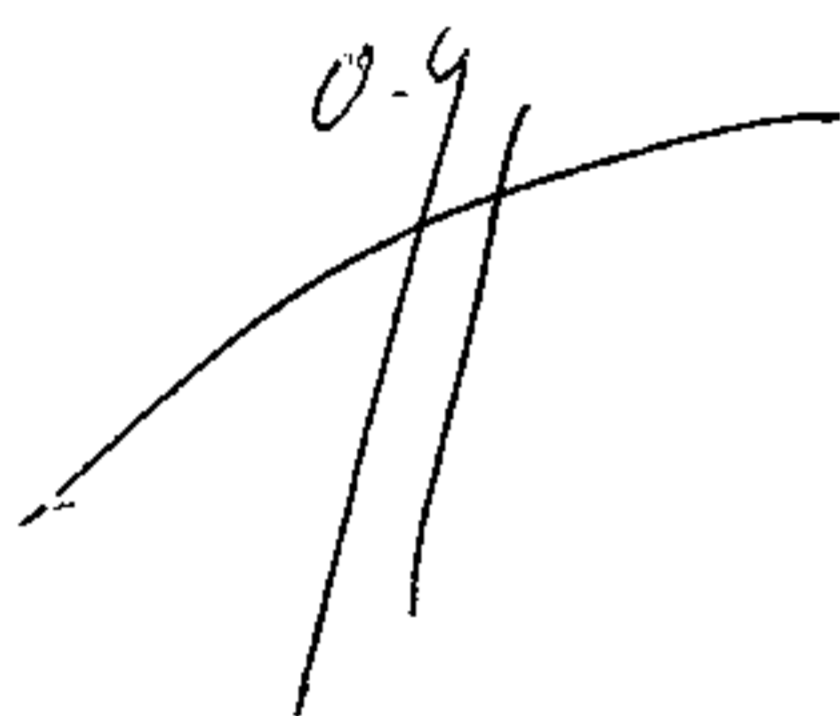
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau.

Le Président
Julien Vautel



Les Scrutateurs

Olivier Goy



Richard Allanic



Le Secrétaire
Xavier Anthonioz

